

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au comité permanent des privilèges et élections du Bill C-44, Loi modifiant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. Bell, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au comité permanent des privilèges et élections.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4) b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Hales en remplacement de M. McCleave sur la liste des membres du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Turner (London-Est) en remplacement de M. Crossman sur la liste des membres du comité permanent des transports et des communications.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre est déposé sur le Bureau, suivant l'article 41(1) du Règlement, savoir:

Par M. Davis, membre du conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) de l'Office canadien du poisson salé, pour l'année financière terminée le 31 mars 1971, conformément à l'article 32 de la Loi sur le poisson salé, chapitre C-37 (1^{er} supplément), S.R.C., 1970, ainsi que le rapport (en français et en anglais) de l'auditeur général sur les comptes et les états financiers, conformément à l'article 77(3), chapitre F-10 de la Loi sur l'administration financière, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 283-1/368).

A cinq heures de l'après-midi, M. l'Orateur prononce la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.